

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Attribution du marché public « diagnostics et schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées sur 16 communes de l'Agglo Pays d'Issoire » passé en procédure formalisée d'appel d'offres

Annexe(s) : avis de la Commission d'Appel d'Offres de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 septembre 2021 / projets d'actes d'engagement

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BRUNETTI Graziella

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
ROUSSEL Denis (S)

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BCEUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine
BRUNETTI Graziella

CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile
GOMEZ Jean-Marc
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy

HERBST Nadine
HOSMALIN Marc
JAFFEUX Ophélie
JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis

LEROY Véronique

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel
NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PAGESE Pierre
PELISSIER Patrick
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre

RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
FONTANIVE Pierrette (S)
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Claudine (S)
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine

TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent

VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agglo Pays d'Issoire exerce les compétences obligatoires relatives à l'eau, l'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8 et la gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L2226-1.

L'Agglo Pays d'Issoire exerce les compétences relatives à l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines, sur son territoire, en dehors des communes sur le périmètre desquelles des syndicats d'assainissement exercent en totalité la compétence assainissement des eaux usées par délégation.

A ce titre, la gestion et la responsabilité des systèmes d'assainissement et des stations d'épurations ont été transférées des communes à la communauté d'agglomération.

Par délibération n° 2020/06/19-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020, il a été validé le lancement d'une procédure formalisée d'appel d'offres pour le marché « diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées bassin versant Couze et bassin versant Lembronnet ».

Par décision n° 2021-127 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 31 mai 2021, le marché a été attribué à la société C2EA pour un montant de 130 580,00 € HT réparti comme suit :

- Lot n° 1 : bassin versant de la Couze Pavin : 63 245,00 € HT,
- Lot n° 2 : bassin versant du Lembronnet : 67 335,00 € HT.

Conformément à l'article R2121-6 du code de la commande publique, « pour les marchés de fourniture ou de services, la valeur estimée du besoin est déterminée, quels que soient le nombre d'opérateurs économiques auquel il est fait appel et le nombre de marchés à passer, en prenant en compte la valeur totale des fournitures ou des services qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle ».

Le marché susvisé « diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées bassin versant Couze et bassin versant Lembronnet » et le marché à attribuer « diagnostics et schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées sur 16 communes de l'Agglo Pays d'Issoire » doivent être considérés comme homogènes en raison de leurs caractéristiques. En conséquence, il convient d'utiliser la même procédure de passation pour les deux marchés.

C'est dans ce cadre, que la consultation du marché public « diagnostics et schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées sur 16 communes de l'Agglo Pays d'Issoire » a été lancée selon la procédure formalisée d'appel d'offres selon les dispositions des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

L'Agglo Pays d'Issoire a donc publié cette consultation sur son profil acheteur, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Le marché public d'études « diagnostics et schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées sur 16 communes de l'Agglo Pays d'Issoire » a été décomposé en 4 lots :

- Lot n° 1 : Communes de : Jumeaux, Brassac-les-Mines, Nonette-Orsonnette et Charbonnier-les-Mines,
- Lot n° 2 : Communes de : Saint-Gervazy et Augnat,
- Lot n° 3 : Communes de : Parent, Neschers, Chadeleuf, Champeix, Montpeyroux, Coudes et Montaigut-le-Blanc,
- Lot n° 4 : Communes de : Sauvagnat-Sainte-Marthe, Saint-Yvoine et Saint-Babel.

Le montant total du marché a été estimé à 160 000,00 € HT et décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : 40 000,00 € HT,
- Lot n° 2 : 20 000,00 € HT,
- Lot n° 3 : 70 000,00 € HT,
- Lot n° 4 : 30 000,00 € HT.

La date limite de remise des offres a été fixée par le règlement de consultation au mardi 24 août 2021 à 12h00.

Dans le cadre de cette procédure de consultation, 8 offres ont été reçues :

Lots	Candidats	Prix HT	Prix TTC
Lot n° 1 : Communes de : Jumeaux, Brassac-les-Mines, Nonette-Orsonnette et Charbonnier-les-Mines	SECAE	89 110,00 €	106 932,00 €
	SAFEGE	77 950,00 €	93 540,00 €
Lot n° 2 : Communes de : Saint-Gervazy et Augnat	SECAE	23 760,00 €	28 512,00 €
	SAFEGE	27 191,00 €	32 629,20 €
Lot n° 3 : Communes de : Parent, Neschers, Chadeleuf, Champeix, Montpeyroux, Coudes et Montaigut-le-Blanc	SECAE	98 910,00 €	118 692,00 €
	SAFEGE	84 111,00 €	100 933,20 €
Lot n° 4 : Communes de : Sauvagnat-Sainte-Marthe, Saint-Yvoine et Saint-Babel	SECAE	45 460,00 €	54 552,00 €
	SAFEGE	54 167,00 €	65 000,40 €

Les critères d'analyse des offres définis dans le règlement de consultation sont les suivants :

N°	Description	Pondération
1	Prix des prestations TTC sur la base de la DPGF	50
<i>Règle de trois ; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>		
2	Valeur technique	50
2.1	Pertinence et détail de l'organisation mise en place sur la base de la note organisationnelle.	25
2.2	Pertinence et détail de la méthodologie mise en œuvre sur la base de la note technique.	25
Pondération totale des critères d'attribution		100

A l'issue de l'analyse des offres, le classement est le suivant :

Lot n° 1 : Jumeaux, Brassac-les-Mines, Nonette-Orsonnette et Charbonnier-les-Mines

	Critère 1 : prix			Critère 2 : valeur technique			Note /100	Class ^{mnt}
	Prix HT	Prix TTC	Note /50	Organisation /25	Méthodologie /25	Note /50		
SECAE	89 110,00 €	106 932,00 €	43,74	25	25	50	93,74	1
SAFEGE	77 950,00 €	93 540,00 €	50	20	20	40	90	2

Lot n° 2 : Saint-Gervazy et Augnat

	Critère 1 : prix			Critère 2 : valeur technique			Note /100	Class ^{mnt}
	Prix HT	Prix TTC	Note /50	Organisation /25	Méthodologie /25	Note /50		
SECAE	23 760,00 €	28 512,00 €	50	15	15	30	80	2
SAFEGE	27 191,00 €	32 629,20 €	43,69	20	20	40	83,69	1

Lot n° 3 : Parent, Neschers, Chadeleuf, Champeix, Montpeyroux, Coudes et Montaigut-le-Blanc

	Critère 1 : prix			Critère 2 : valeur technique			Note /100	Class ^{mnt}
	Prix HT	Prix TTC	Note /50	Organisation /25	Méthodologie /25	Note /50		
SECAE	98 910,00 €	118 692,00 €	42,52	20	25	45	87,52	2
SAFEGE	84 111,00 €	100 933,20 €	50	20	20	40	90	1

Lot n° 4 : Sauvagnat-Sainte-Marthe, Saint-Yvoine et Saint-Babel

	Critère 1 : prix			Critère 2 : valeur technique			Note /100	Class ^{mnt}
	Prix HT	Prix TTC	Note /50	Organisation /25	Méthodologie /25	Note /50		
SECAE	45 460,00 €	54 552,00 €	50	20	20	40	90	1
SAFEGE	54 167,00 €	65 000,40 €	41,96	20	15	35	76,96	2

Tous lots confondus :

€ TTC	LOT 1		LOT 2		LOT 3		LOT 4	
	Prix	Class ^{mnt}	Prix	Class ^{mnt}	Prix	Class ^{mnt}	Prix	Class ^{mnt}
SECAE	106 932,00 €	1	28 512,00 €	2	118 692,00 €	2	54 552,00 €	1
SAFEGE	93 540,00 €	2	32 629,20 €	1	100 933,20 €	1	65 000,40 €	2

Après analyse des offres et des candidatures, il est donc proposé d'attribuer le marché dans les conditions suivantes :

Lots	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n° 1 : Communes de : Jumeaux, Brassac-les-Mines, Nonette-Orsonnette et Charbonnier-les-Mines	SECAE 3 rue Yves Lamourdedieu 63500 ISSOIRE	89 110,00 €	106 932,00 €
Lot n° 2 : Communes de : Saint-Gervazy et Augnat	SAFEGE ZAC du Cheix – 3 Rue Enrico Fermi 63540 ROMAGNAT	27 191,00 €	32 629,20 €
Lot n° 3 : Communes de : Parent, Neschers, Chadeleuf, Champeix, Montpeyroux, Coudes et Montaigut-le-Blanc	SAFEGE ZAC du Cheix – 3 Rue Enrico Fermi 63540 ROMAGNAT	84 111,00 €	100 933,20 €
Lot n° 4 : Communes de : Sauvagnat-Sainte-Marthe, Saint-Yvoine et Saint-Babel	SECAE 3 rue Yves Lamourdedieu 63500 ISSOIRE	45 460,00 €	54 552,00 €
		245 872,00 €	295 046,40 €

Pour information, le délai d'exécution de 9 mois débute à la date de notification du marché public. L'exécution des 4 lots sera concomitante.

La Commission d'Appel d'Offres de l'Agglo Pays d'Issoire a émis un avis favorable lors de sa réunion en date du 17 septembre 2021. Son avis figure en annexe.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2019-06-03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 relative aux modalités d'exercice des compétences eau, assainissement et eau pluviale urbaine ;

VU la délibération n° 2020-01-17 AER de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 relative aux délégations des compétences eaux et assainissement ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/03/14-E&A AER de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 portant sur la délégation de la compétence assainissement des eaux usées aux communes et syndicats ;

VU la délibération n° 2020/04/06-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 relative à la création de la commission d'appel d'offres (CAO) et élection des membres ;

VU la délibération n° 2020/06/11-E&A de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020 portant sur la dénonciation des conventions de délégation des compétences en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines suite à la note de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et avenants auxdites conventions ;

VU la délibération n° 2020/06/19-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant sur la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un marché pour l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées bassin versant Couze et bassin versant Lembronnet ;

VU la décision n° 2021-127 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 31 mai 2021 portant sur la conclusion d'un marché public pour la réalisation d'un diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 septembre 2021, ci-annexé ;

VU les projets d'actes d'engagement ci-annexés ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire est compétente en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8 et de gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L2226-1 depuis le 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, la gestion et la responsabilité des systèmes d'assainissement et des stations d'épurations ont été transférées des communes vers la communauté d'agglomération ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché public de prestations intellectuelles pour l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées sur 16 communes de l'Agglo Pays d'Issoire ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- **D'approuver l'attribution du marché public « diagnostics et schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées sur 16 communes de l'Agglo Pays d'Issoire » dans les conditions ci-dessus définies et tels que les actes d'engagement figurent en annexe ;**

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public « diagnostics et schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées sur 16 communes de l'Agglo Pays d'Issoire » dans les conditions ci-dessus définies ;
- D'autoriser Monsieur le Président, d'une manière générale, à engager toute démarche et signer tout acte ou document relatif à la bonne exécution de ce marchés public, notamment les modifications prévues au titre des dispositions contractuelles du marché.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021